

NATURE

Le monde doit calmer sa soif de sable

Le sable que nous exploitons toujours plus n'est pas renouvelable. Son extraction pose des problèmes environnementaux et sociaux. Il est temps de se modérer, dit l'ONU.



Le sable est la deuxième ressource la plus exploitée sur terre. © D.R.

MICHEL DE MUELENAERE

C'est, après l'eau, la deuxième ressource la plus exploitée sur la planète ; mais l'extraction du sable et ses conséquences sont l'objet de bien moins d'attentions. Pourtant, alertent les Nations unies ce mardi, l'usage que nous en faisons nous mène droit dans le mur. Il est temps de reconnaître ces milliards de petits grains comme une ressource stratégique à mieux connaître, à exploiter de manière plus respectueuse et à préserver, dit un rapport du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE).

Car la demande ne cesse de croître. La consommation de sable et de gravier extraits de carrières, issus du concassage des roches ou dragués au fond des rivières ou des mers, a triplé au cours des vingt dernières années pour atteindre entre 40 et 50 milliards de tonnes par an. Des chiffres approximatifs, souligne un expert. L'activité extractive est mal connue. Elle est souvent victime de bandes criminelles organisées. Résultat : c'est à partir de l'utilisation dans le secteur de la construction qu'on extrapole le bilan d'extraction. Or, la construction dévore des quantités de sable toujours plus importantes, à la faveur notamment de l'expansion des villes qui accueilleront 6,65 milliards de personnes en 2050, estime l'ONU. Mais on utilise également du sable pour produire du verre, des routes, des composants électroniques...

Alors que l'homme pioche dans le stock, quasiment non renouvelable, de sable naturel, l'activité génère elle-même de nombreux impacts : destruction de mangroves (forêts côtières), perturbation des courants, affaiblissement des protections littorales, dévastation dans les pêcheries, disparition d'espèces ou d'habitats terrestres et fluviaux, bouleversement du cours des rivières, atteintes graves ou salinisation des ressources aquifères...

Vu les besoins croissants, « l'exploitation minière à grande échelle pourrait devenir la nouvelle norme », juge Vera Van Lancker, chercheuse à l'Institut royal des Sciences naturelles de Belgique et professeur à l'université de Gand. La pression sur la ressource risque par ailleurs d'entraîner des conflits entre les nombreux utilisateurs. Et on sait déjà quels seront les perdants d'éventuels affrontements : les communautés les plus vulnérables.

L'exploitation minière à grande échelle pourrait devenir la nouvelle norme

Vera Van Lancker
Chercheuse à l'Institut royal des Sciences naturelles de Belgique

”

Pour toutes ces raisons, il est indispensable d'encadrer l'exploitation du sable, insiste l'ONU. Et d'abord, il faut reconnaître à la ressource son caractère « stratégique » fournissant des services à la fois à l'environnement et aux communautés humaines. Le rapport des Nations unies plaide aussi pour une meilleure connaissance à travers une cartographie et une surveillance de la ressource. A l'instar des métaux rares et critiques, l'extraction elle-même doit minimiser les impacts pour l'environnement, de même que les droits sociaux.

En Belgique, réduire ou recycler ?

Aucune pénurie de sable ne menace la Belgique, mais notre pays se pose pas mal de questions sur sa dépendance. On en extrait sur terre, dans les fleuves et en mer. Selon Jeroen Vrijders, expert au Centre scientifique et technique de la construction, la Belgique utilise annuellement 30 millions de tonnes de sable essentiellement dans la construction. Elle en importe la moitié (des Pays-Bas, d'Allemagne et du Royaume-Uni). Elle en produit environ 7 millions en Flandre, l'équivalent en Wallonie ; entre 3 et 4 millions de m³ sont dragués en mer du Nord. Une part qui ne cesse de croître. Le sable marin sert dans la construction, mais il est aussi de plus en plus utilisé pour consolider les digues et alimenter les plages. Ici, on a récemment revu le stock exploitable à la baisse : de 1.050 à 599 millions de m³ en déterminant mieux les conditions d'exploitation dans les cinq zones ouvertes au dragage.

Il y a encore de la marge, mais comme le suggère l'ONU, la Belgique s'interroge aussi sur une meilleure utilisation de la ressource pas si abondante. L'économie circulaire ? Dans le cadre d'un projet européen, la coopérative wallonne Tradecowall a participé à une filière de recyclage du sable issu de matériaux de construction préalablement triés dans des chantiers de démolition. « Au terme d'un processus de lavage, on obtient un sable recyclé qui a, techniquement, les mêmes caractéristiques qu'un sable de concassage naturel », explique Thibault Matagne, directeur de la fédération des producteurs de granulats recyclés (Federeco). Certes pas la qualité du sable de rivière ou de mer, mais il peut retourner dans la fabrication de bétons. Le gouvernement wallon devrait imposer un certain pourcentage de matériau recyclé dans des chantiers publics, y compris des voiries, se réjouit Matagne. « Mais il faut rester modeste. La Wallonie produit entre 5 et 7 millions de tonnes de déchets inertes par an. La demande en sable naturel est beaucoup plus importante ». Le sable recyclé reste plus cher que son concurrent naturel et, dans le secteur, il ne vainc pas toujours les habitudes voire les méfiances.

L'insistance sur le recyclage ne séduit pas tout le monde. « Cela risque de décupabiliser, juge Eric Pirard, géologue à l'ULiège. « Recycler en cas de démolition, d'accord. Mais il ne faut pas en déduire qu'il est bien de démolir constamment. Recycler consomme beaucoup d'énergie. C'est aussi le cas pour le sable issu de concassage de roches. La priorité, c'est de construire pour la durée, pour des siècles. » M.D.M.

JUSTICE

10 ans et « mise à dispo » pour l'expert judiciaire violeur en série

Une peine de 10 ans d'emprisonnement, assortie d'une mise à disposition du tribunal d'application des peines (TAP) d'une durée similaire, a été prononcée ce mardi à la cour d'appel de Liège à l'encontre d'un ancien policier de la brigade des mœurs d'Ans, reconverti en psychologue et travaillant comme expert auprès de la justice liégeoise dans des dossiers d'abus sexuels. Le dossier avait démarré par la plainte d'une dame qui avait rencontré le quadragénaire chez lui à l'occasion



© BELGA

d'un rendez-vous amoureux, et qui s'étonnait d'avoir perdu la mémoire de la soirée après avoir bu seulement un cocktail qu'il lui avait préparé. Une perquisition avait été menée chez l'intéressé, et les enquêteurs avaient retrouvé de nombreuses vidéos dans lesquelles on voyait l'accusé entretenir des relations sexuelles avec une vingtaine de femmes semblant amorphes et inconscientes. Il avait nié l'utilisation de GHB en première instance, mais il l'avait reconnue en appel, expliquant leur avoir administré cette drogue à leur insu pour qu'elles soient seulement « plus détendues ». Il est reconnu coupable des abus sexuels, mais aussi de détention de cannabis, retrouvé chez lui. Il est cependant acquitté pour les images pédopornographiques qu'il détenait dans son ordinateur, et qui remontaient, selon lui, à l'époque où il était le référent en cybercriminalité pour la zone de police d'Ans-Saint-Nicolas. En première instance, sa mise à disposition du TAP n'avait pas été prononcée. L.WS

JUSTICE

Vidéos sexuelles dans la buvette : un renvoi

La chambre du conseil de Verviers a rendu son ordonnance, ce mardi, dans le dossier des vidéos à caractère sexuel tournées dans la buvette d'un club de foot de Thimister-Clermont, puis largement diffusées sur les réseaux sociaux. L'affaire remonte à la nuit du 19 au 20 septembre 2019 lorsqu'un des footballeurs de l'équipe première avait invité sa petite copine à le rejoindre à la buvette, où il consommait de l'alcool avec d'autres joueurs. Les choses avaient rapidement dégénéré, et la jeune femme s'était retrouvée nue, marchant à quatre pattes et mimant des gestes sexuels. Les scènes avaient été filmées, et partagées sur des groupes Snapchat et Messenger. Les images avaient rapidement fait le tour du web, et la jeune victime de ces faits de voyeurisme a dû déménager dans une autre province pour ne plus être reconnue. Un des jeunes contestait avoir partagé les vidéos, et un non-lieu a été prononcé en sa faveur.

Les deux footballeurs qui ont filmé, et un autre qui a partagé les images, ont bénéficié d'une suspension du prononcé (le parquet interjette appel). Seul le « petit ami » de la victime, âgé de 32 ans, fait l'objet d'un renvoi en correctionnelle. L.WS

JUSTICE

Affaire Van Eyken et Boigelot : 20 et 22 ans de réclusion

La quatrième chambre correctionnelle de la cour d'appel du Hainaut a prononcé, mardi, une peine de 20 années de réclusion criminelle contre Christian Van Eyken et 22 années contre Sylvia Boigelot, coupables d'avoir assassiné Marc Dellea, en juillet 2014 à Bruxelles. Les prévenus avaient été condamnés à 23 ans de prison en première instance à Bruxelles, puis à 27 ans de prison en appel pour l'assassinat de Marc Dellea. L'arrêt avait été partiellement cassé par la cour de cassation. Le dossier avait donc été renvoyé à Mons pour statuer uniquement sur la peine. La cour hennuyère présidée par Marie-Julie Deutsch a pris en compte l'ancienneté des faits, bien que le délai raisonnable n'ait pas été dépassé. Toutefois, contrairement au tribunal correctionnel et à la cour d'appel de Bruxelles, elle a réservé un sort différent aux prévenus, considérant que Sylvia Boigelot avait un certain ascendant sur Christian Van Eyken et qu'elle entretenait une animosité particulière envers la victime, avec laquelle elle était en couple. Sylvia Boigelot avait, à l'époque, une relation extra conjugale avec son patron, Christian Van Eyken, son amant depuis 2007. BELGA

20 km DE BRUXELLES DOOR BRUSSEL
29 mai 2022 | Prix : €25
www.bigagainstbreastcancer.org/20kmBXL

Rejoignez l'équipe
BIG against breast cancer

Courez ou marchez pour faire avancer la recherche contre le cancer du sein !

TOGETHER AGAINST BREAST